



AV LECTEUR.



ES Recherches n'estoient au commencement qu'un simple Recueil d'Ordonnances, & de Reglemens transcrits sur les Registres de la Cour des Monoyes, qu'elle a conservez depuis 1293. j'avois adjousté la copie d'un manuscrit qui contenoit le prix du Marc d'or & d'argent, & le nom des Especes de monoye fabriquées en France depuis l'an 1180. jusques en 1546. avec leur titre, leur poids, & leurs figures tirées d'un livre imprimé à Paris en 1619. sans nom, & sans explication : & je m'estois servi de ces deux pieces pour remonter depuis Philippe le Bel jusques au commencement de sa Race, laquelle je considerois comme la fin de mon travail. Des personnes de merite, dont je revere beaucoup les sentimens, me presserent en 1659. de tenter quelque chose de plus, & de passer jusques à la naissance de la Monarchie, me faisant esperer que je rencontrerois dans les Cabinets de Paris, & des autres villes, des monoyes de la premiere & de la seconde Race; qu'on pourroit découvrir sur ces pieces des particularitez de la vie & des actions de ces premiers Rois qui nous sont inconnuës; que personne n'ayant encore donné aucun traitté de cette matiere, ma profession m'obligeoit à la commencer; qu'il y auroit del'honneur à entreprendre ce travail qui sembloit manquer à l'Histoire de France pour la rendre parfaite; & que la nouveauté du sujet qui me faisoit plus de peine, me devoit servir d'engagement pour y travailler, parce qu'elle me serviroit d'excuse si cét essay ne respondoit pas à l'attente, ni au merite du dessein.

L'avouë que ces raisons faisoient de fortes impressions sur mon esprit; mais elles estoient facilement effacées quand je faisois reflexion sur la qualité du travail, qui demandoit un

A V L E C T E V R.

homme consommé dans la connoissance des Medailles, & des Monoyes, & des plus rares secrets de l'Antiquité : & que je considérois qu'il estoit dangereux d'écrire dans vn Siecle si sçavant & si critique; que je n'aurois point de modele à imiter; que le fait de monoye estoit connu de peu de personnes; que les termes dont on pouvoit se servir estoient obscurs, barbares, difficiles à expliquer; que le traité n'en seroit pas agreable; & que peut-estre pour ce sujet les Historiens l'avoient negligé, quoy que la connoissance de ses maximes soit necessaire pour le gouvernement des Estats; que les Auteurs n'en avoient parlé que comme Casuistes, pour faire connoistre le mal qui arrive de leurs changemens & affoiblissements, & le peché de ceux qui les conseillent ou qui les pratiquent; ou comme Jurisconsultes pour decider les difficultez des payemens : & bien que quelques-vns en eussent recueilli les maximes generales qui regardent la Politique, neantmoins personne n'en avoit encore écrit l'Histoire, particulièrement de celles des Gaulois, & des François; Que c'estoit enfin vn país inconnu dont ie voulois faire la découverte sans guide, sans adresses, sans instructions, & dans lequel je pourrois m'égarer souvent, ou me perdre. J'ay creû neantmoins que je me devois laisser vaincre aux persuasions de mes amis, le respect que je leur porte a forcé mes apprehensions & ma resistance, & sur leur parole, par vne certaine inclination de famille, qui m'a porté insensiblement à suivre dans ce sujet le genie de Monsieur Fauchet mon grand oncle, Premier President en la Cour des Monoyes, lequel prenoit toujors pour devise au commencement de ses Ouvrages, *sparsa et neglecta coëgi*, j'ay cherché dans les Cabinets, & ramassé ce qui avoit esté negligé dans les siecles passez, dont j'ay composé cet Ouvrage qui sera separé en quatre Volumes.

Le premier aura deux parties dont l'une servira comme d'introduction à tous les autres, & contiendra vn Traitté general des monoyes, pour instruire ceux qui n'en ont aucune connoissance, & leur apprendre les principales maximes que j'ay tirées de plusieurs Auteurs considerables qui seront mes garends. Vn autre Traitté des monoyes Juifves, dans lequel je donne des figures tres-rares, dont je dois l'explication au sçavant M. Bochart de Caën, & quoy qu'il soit facile de distinguer ce qui vient de luy, d'avec le reste de l'ouvrage,

A V L E C T E V R.

pour lui rendre vne justice entiere j'ay fait enfermer entre ces deux figures [] tout ce que j'ay tiré de ses lettres. Vn troisiéme Traitté des monoyes Gauloises, fabriquées devant que les Romains eussent fait la conqueste de la Gaule. Et dautant que la meilleure partie de la police que nous observons dans la fabrication des monoyes a esté tirée des Loix & des Reglemens des Romains, j'ay adjousté vn quatriéme Traitté de leurs monoyes avec toutes les figures qui sont aussi tres-rarés, & qui n'ont encore esté données par aucun Auteur. Je conseille de joindre à cette premiere Partie le docte & tres-curieux Traitté que M. Charles Patin Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, a fait imprimer depuis peu sous le titre d'Introduction à l'Histoire par la connoissance des Medailles, dans lequel on pourra trouver tout ce qui manque à la mienne. L'autre Partie du premier Volume contiendra les monoyes fabriquées sous la premiere Race, leur titre, leur poids, leur nom, & leur valeur, la proportion entre l'or & l'argent, la figure des especes, leur explication, la remarque des lieux où elles ont esté fabriquées, & vn abregé de l'Histoire de France, que j'ay entierement tiré de celle de M. de Valois, comme de la plus belle, de la plus sincere, & qui me semble digne de la Majesté de la Couronne Françoisé.

Les trois autres Volumes contiendront les monoyes de la seconde & de la troisiéme Race, avec celles des Prelats, Barons, Communautéz, & autres qui en ont fabriqué, soit par concession, ou par vsurpation, la police observée dans leur fabrication, les poids & les machines dont ils se sont servis, les Officiers qu'ils ont employez, les Ordonnances & les Reglemens qui ont esté faits, & les Arrests & advis qui ont esté donnez de temps en temps, les changemens, les affoiblissements & leurs causes, & les principales maximes, le tout tiré des Titres & Chartulaires des anciennes Eglises, des Titres & Registres du Tresor des Chartes, du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Monoyes, du Chastelet, & de l'Hostel de Ville, & des manuscrits qui sont dans les Bibliothèques de Paris. A la fin de l'Introduction, & de chaque Volume, il y aura des Observations, des preuves, & vne espece de glossaire pour les mots plus difficiles.

A V L E C T E V R.

Je ne donne aucune figure dont je n'aye veû & examiné l'original, & qui n'ait esté tirée de ma main sur les empraintes que j'en ay fait, qui ont servi de modele au Graveur. J'ay fait observer exactement toutes les particularitez essentielles & nécessaires, comme les legendes, la forme des lettres, les differents, les habits, les ornemens, & autant qu'il a esté possible la ressemblance des visages, auxquels la graveure peut avoir donné quelque beauté, sans neantmoins en changer la forme. Chaque planche aura vn chiffre pour marquer le lieu d'où les pieces auront esté tirées. Celles du Cabinet du Roy, qui m'ont esté communiquées avec beaucoup de courtoisie par M. Bruneau qui en est tres-digne Intendant, auront au bas vne petite Fleur de lys; celles du riche Cabinet de Monsieur de Harlay Procureur General auront vn D & vne H entrelacez, & le public verra qu'il doit à sa generosité la meilleure partie de mon Ouvrage. Pour les autres, les lettres suivantes feront connoistre ceux qui en possèdent les originaux.

S. M. Seguin Doyen de S. Germain de l'Auxerrois.

D.N.M. de la Haye Doyen de Noyon.

CH. Le Pere Chifflet Iesuite.

IHS. Les RR. PP. Iesuites de Paris.

R. M. Roujaut Conseiller au Parlement.

DP. M. de Percisc.

C. M. Charon Auditeur des Comptes.

TH. M. de Theroüenne.

DC. M. du Cange Tresorier de France à Amiens.

R. M. Regnard Conseiller au Chasteler.

CL. M. Clapifson Controlleur general de l'Artillerie.

DM. M. du Mont Conseiller au Presidial d'Amiens.

LA. M. Laffilé Lieutenant en l'Eslection de Guise.

Bg. Pour marquer celles dont j'ay les Originaux.

Dans les autres Volumes je nommeray particulièrement ceux qui m'auront communiqué les Titres, les Chartulaires, & les Registres que j'ay extraits.

N'ayant pû visiter tous les Cabinets de la France, j'ay fait laisser dans la vie de chaque Roy des places vuides pour les remplir des pieces qui manquent, & je supplie ceux qui en auront de m'en vouloir donner advis, & de m'en envoyer

A V L E C T E V R.

des empreintes, & des copies des titres & d'autres memoires de monoye pour en faire vn Supplément à ce premier Volume, & les adjouster dans les autres.

Cét ouvrage n'est qu'un essay qui attend sa perfection d'une meilleure main que la mienne, le stile n'en sera pas trouvé fort poly, aussi n'ay-je travaillé qu'à pouvoir exprimer en peu de paroles, & nettement, vne matiere fort nouvelle & fort obscure; Et pourveu qu'on entende cé que j'ay voulu dire, j'auray ce que je souhaite. Je le donne au public contre mon sentiment, à la bonne heure s'il rencontre des Approbateurs, mais je prie ceux qui le pourront censurer de me faire vne justice entiere, & de me donner leurs advis avec autant de candeur que je suis prest de les recevoir & de les suivre.

